



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 décembre 2022 (09h44)
Salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 23
Votants	: 31
Convocation et affichage	: 24/11/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Maxime DURAND (pouvoir à Laurence DUMAS), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Christian MASSOLA (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-426 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -
AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale sont définies aux alinéas de l'article L.332-8 du CGFP.

Monsieur le Président propose une modification du tableau des emplois pour le bon fonctionnement des services

Direction du patrimoine bâti – service nettoyage – créations d'emplois

Un travail d'évaluation des besoins est en cours au service nettoyage en parallèle de la démarche de déprécarisation de l'emploi qui a été initié depuis deux ans, permettant de mettre fin aux contrats horaires pour ce type d'emploi. L'état des lieux a d'ores et déjà démontré le besoin de postes permanents, dont la création permettrait de poursuivre l'objectif de déprécarisation pour deux personnes, sur leur poste actuel.

Aussi, il est proposé de créer deux emplois à temps complet d'adjoints techniques (catégorie C) au 1^{er} janvier 2023.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	2	Temps complet (35/35 ^e)

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération, et le **CHARGE**, de réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/12/22

Affiché le : 06/12/22

Transmis en sous-préfecture le : 02/12/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221201-37889-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET